

COMMUNE DE HINDISHEIM

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 02 SEPTEMBRE 2014

Convocation du 22 août 2014

**PRESENTS : Mmes M.N. LAUER – Chr. SCHNEIDER – M. HURTER – F. REINLING
C. MARTZ-OFFERLE - Ch. MATARAZZI – Cl. NOISIEZ – M. Cl MUTSCHLER
MM. P. NOTHISEN – N. NIEDERGANG – J. EBER – E. CROIZET – J.L. HILL
A. PERRAUT - A. MUTSCHLER**

Secrétaire de séance : Mme Christelle SCHNEIDER assistée de Mme Nicole HUCK

Ajout de points à l'ordre du jour :

Point n°16 : Nettoyage des locaux du bâtiment Mairie-Ecole - Avenant n° 1 au contrat

Point n°17 : Taxe sur la consommation finale d'électricité - Fixation du coefficient multiplicateur

Point n°18 : Contrôle des deux puits Incendie dans la zone artisanale de la KALTAU

Accord à l'unanimité pour l'ajout de ces 3 points

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE du 1^{er} JUILLET 2014

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

2. LOCATION DES CHASSES COMMUNALES POUR LA PERIODE du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024 : Mode de consultation des propriétaires fonciers :

Le maire expose au conseil que selon l'article L 429-13 du Code de l'Environnement, la décision relative à la destination du produit de la chasse peut être prise dans le cadre d'une consultation écrite des propriétaires intéressés, soit dans le cadre d'une réunion de ces derniers.

L'article 7 de l'arrêté préfectoral du 08 juillet 2014 définissant le cahier des charges type relatif à la période de location du 02 février 2015 au 1^{er} février 2024 a précisé qu'il appartient au conseil municipal de décider du mode de consultation des propriétaires fonciers ayant à se prononcer sur l'affectation du produit de fermage.

Le conseil municipal après avoir écouté l'exposé de M. le Maire, après avoir délibéré

- Décide à l'unanimité

De consulter les propriétaires fonciers ayant à se prononcer sur l'affectation du produit de la location de la chasse dans le cadre d'une consultation par écrit

De charger le Maire d'organiser la consultation.

3. LOCATION DES CHASSES COMMUNALES POUR LA PERIODE du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024 : Désignation des membres du conseil municipal à la commission consultative communale

Le conseil municipal

Prend connaissance du cahier des charges type concernant le renouvellement des baux de chasse pour la période du 02 février 2015 au 1^{er} février 2024 Les articles 8.1 et 8.2 du cahier des charges réglementent la composition et les attributions de la commission consultatives à laquelle doivent siéger le maire qui la préside ainsi que deux conseillers municipaux.

Le conseil municipal après avoir délibéré

Désigne à l'unanimité

MM. Jacky EBER et Jean-Luc HILL pour siéger au sein de cette commission.

4. DEMANDE DE SUBVENTION DE L'UNION SPORTIVE DE HINDISHEIM

Le maire présente la demande de subvention du 23/07/2014 transmise par l'Union Sportive de Hindisheim.

L'association envisage d'acquérir de nouveaux buts à 7 pour le terrain annexe et présente un devis pour un coût de 1 803,60 € TTC

Mme Fabienne REEINLING ayant quitté la salle

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- D'octroyer une subvention de 271 € à l'Union Sportive de Hindisheim sur le coût d'acquisition des buts à 7, soit 15 % s/1 803,60 €.

Le maire est autorisé à verser cette subvention sur présentation de la facture acquittée.

5. DECISION MODIFICATIVE : BUDGET GENERAL

Vu le budget primitif 2014 ;

Vu l'annexe IV et notamment l'article 6574 « Subvention de fonctionnement aux associations de droit privé »

Vu la délibération du 02 septembre 2014 portant sur une subvention accordée d'un montant de 271 €

Vu la demande de l'Union Sportive de Hindisheim portant sur le 2^{ème} versement de la subvention accordée par délibération du 16/05/2011

Considérant qu'avant de mettre en paiement les subventions, il y a lieu de mettre en conformité les écritures,

Le Maire propose de porter la décision modificative suivante au BP 2014, soit :

Article	Libellé	Montant	
		Dépenses	Recettes
Section Fonctionnement			
6574	Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	-525	
023	Virement à la section d'investissement	525	

Section Investissement			
20422	Subvention d'équipement aux pers droit privé bâtiment et installation	525	
021	Virement de la section de fonctionnement		525

Il propose également de procéder à l'amortissement de cette somme en une seule opération sur l'exercice 2015

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

D'approuver la modification à apporter au budget général telle que présentée ci-dessus

6. COMPTE RENDU D'ACTIVITES DU RESEAU GDS POUR L'ANNEE 2013

Le compte rendu d'activités 2013 du Réseau GDS est présenté par M. P. NOTHISEN. Il peut être résumé ainsi :

- 1,7 millions de KWH acheminés pour 18 points de consommations et 4 396 m de réseau
- Investissement : 7 k€
- Nombre d'interventions sur appel de tiers : 2
- Nombre de branchements réalisés : 60
- Travaux réalisés
 - * rue de l'Eglise : 246 m
- Prévision d'extension du réseau dans les rues du Château, du Four, de la Passerelle : 450 m

Ce rapport a fait l'objet d'un affichage le 25/07/2014. Il est à la disposition du public qui peut le consulter aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

Le conseil municipal

A l'unanimité

- Prend acte de ce rapport et en approuve le contenu.
- Dit qu'il satisfait aux obligations légales

7. RAPPORT ANNUEL 2013 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVIE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Le rapport annuel 2013 sur la qualité et le prix du service public d'assainissement est présenté par Mme M.N. LAUER. Les éléments essentiels peuvent être résumés ainsi :

*Assainissement

Le prix moyen du m3 (de 1 à 2000 m3) est de 1,60 € HT contre 1,58 € HT l'année précédente, soit une augmentation de 2 cts €/m3, et une part fixe de 10 € HT par abonnement et par an.

* Abonnés et consommation

Nombre de communes : 10 – population desservie 18 519 – Nombre d'abonnés : 5 995
Volume annuel traitée : 959 875 m3 – Baisse de 1,6 % par rapport à l'année 2012

Le nombre d'abonnés à Hindisheim et de 547 et 318 regards de visite

Principales interventions à Hindisheim au cours de l'année 2013 :

347 vidanges de bouches d'égout, 1287 m de rinçage de canalisation par haute pression,

Station d'épuration de HINDISHEIM

Le débit moyen traité est de 918 m³/j. La station a produit 2 342 m³ de boues liquides déshydratées par filtre presse mobile. La conformité d'élimination des boues est de 100 %.

Les stations d'épuration rencontrent souvent de gros soucis avec des matières non dégradables comme les lingettes. Des interventions à répétition sont souvent nécessaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de ce rapport et ne formule aucune remarque.

Ce rapport a fait l'objet d'un affichage depuis le 13/08/2014 et peut être consulté par le public au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture de bureau. A noter que cette station est maintenant en cours de fermeture, au profit de la nouvelle station d'Erstein.

8. DEMANDE D'UTILISATION DES LOCAUX DE LA SALLE D'ACTIVITES POLYVALENTES PAR L'ASSOCIATION MELOD'HIN :

Le maire donne lecture de la demande du 24/06/2014 de Mme LHOMMEAU, Présidente de l'Association Ensemble Vocal MELODHIN qui sollicite la mise à disposition de la salle d'activités polyvalentes de l'école élémentaire les vendredis de 20 H 30 à 23 H 00 pour les répétitions de chants.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

➤ D'accéder favorablement à la demande de l'association Ensemble Vocal MELODHIN.

La salle sera mise à la disposition de l'association gratuitement et à titre précaire durant les plages horaires ci-dessus sur la période se situant entre le 01.09.2014 et le 31.07.2015

Le Maire est chargé de rédiger la convention statuant sur les droits et obligations de l'association dans le cadre de la mise à disposition de la salle d'activités polyvalentes.

Le conseil municipal rappelle en outre, que l'association bénéficie par cette mise à disposition de locaux communaux à titre gratuit d'une subvention de fonctionnement récurrente significative

➤ D'autoriser le Maire à signer la convention devant intervenir

9. CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Vu le concours des maisons fleuries et le palmarès établi par le jury en date du 25/07/2014

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

L'attribution des prix suivants sous la forme de bons d'achats auprès des Etablissements Horticoles FOESSEL et GAESSLER

- 4 grands prix d'excellence pour une valeur unitaire de 45 €
- 16 prix d'excellence pour une valeur unitaire de 30 €
- 10 prix d'honneur pour une valeur unitaire de 15 €

Soit une valeur totale de 810 €

Il demande au maire d'exécuter cette décision.

10. MODIFICATION SIMPLIFIEE n°3 DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS : ATTRIBUTION DU MARCHE DE LA MISSION DE CONDUITE DES ETUDES, L'ELABORATION DU DOSSIER ET DU SUIVI DE LA PROCEDURE

M Nicolas NIEDERGANG, adjoint au maire et président de la commission Bâtiment Urbanisme, Sécurité rappelle que par délibération prise le 02 juin 2014, le conseil municipal a décidé de lancer le processus d'évolution du document d'urbanisme dans le cadre d'une procédure de modification simplifiée.

Pour ce faire, conformément à la délibération sus visée, une mise en concurrence a été lancée en vue de rechercher un prestataire spécialisé en la matière pour la préparation des documents modifiés et l'accompagnement de la commune.

Une mise en concurrence a été effectuée par recherche de devis et affichage.

2 offres ont été réceptionnées et analysées, à savoir :

- La Sté OTE à Illkirch pour 2 550 € HT, soit 3 060 € TTC
- Le SDAUH du Conseil Général pour 1 292 € HT, soit 1 550,40 € TTC.
- L'ADEUS de STRASBOURG pour un coût de 937,50 € HT, soit 1 125 € TTC.

Il explique que l'offre de l'ADEUS, bien que moins chère, n'a pas été retenue, ADEUS laissant entrevoir qu'un coût complémentaire journalier en fonction des prestations sera demandé. Par ailleurs, l'offre par mail a été remise hors délai suite à une relance de la part de la commune.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- D'attribuer la mission de la conduite des études, d'élaboration du dossier et du suivi de la procédure de modification simplifiée n° 3 du POS au SDAUH du Conseil Général pour un montant de 1 292 € HT, soit 1 550,40 € TTC
- D'autoriser le maire à passer commande et de signer les pièces s'y afférentes.

11. PROLONGATION DE LA DUREE D'ENGAGEMENT D'UN EMPLOI SAISONNIER POUR LE SECRETARIAT

Le maire expose que par délibération du 02/06/2014 le conseil municipal avait décidé de la création d'un emploi saisonnier d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe non titulaire à temps complet pour le secrétariat pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2014.

Du fait d'une charge de travail importante due à la préparation de la location des chasses communales, le maire propose de prolonger le contrat d'engagement de Mme Anaïs MEYER jusqu'au 10 septembre 2014 inclus.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- De prolonger le contrat d'emploi saisonnier de Mme Anaïs MEYER pour le secrétariat jusqu'au 10 septembre 2014

12. CREATION D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE AU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Afin d'anticiper l'avenir et compte tenu des chantiers en cours, le maire expose qu'il serait opportun et urgent de mettre en place un contrat d'apprentissage au sein du secrétariat de la mairie. Ceci d'autant que, de par ses stages antérieurs, la candidate pressentie bénéficie déjà d'une bonne expérience.

Après un débat sur le coût précis de ce stage,

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Décide par 12 voix pour, 2 abstentions : Mme M. HURTER et M. E. CROIZET et 1 contre : Mme F. REINLING

- De recourir au contrat d'apprentissage pour l'année scolaire 2014-2015 au secrétariat de la mairie de Hindisheim
- D'autoriser le maire à signer les documents relatifs à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget

13. ACQUISITION D'UNE ECHELLE POUR LE SERVICE TECHNIQUE

M. Jacky EBER, adjoint au Maire, expose que lors de la dernière vérification annuelle des échelles, il a été constaté que l'une d'entre elles présentait des usures et n'était plus aux normes. De ce fait il propose de la remplacer.

La Sté DISTEL a été sollicitée et propose un coût de 650 € TTC pour une échelle transformable 3 plans en alu. L'entreprise assurera une prestation de suivi annuel gratuite (vérification et maintenance)

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- D'acquérir une échelle transformable 3 pans auprès de la Sté DISTEL pour un coût de 650 € TTC
- D'autoriser le maire à signer le bon de commande et à régler la facture

14. REMPLACEMENT D'UN CANDELABRE D'ECLAIRAGE PUBLIC SUITE A SINISTRE

Le Maire expose qu'un sinistre est survenu le 22/07/2014 au niveau du 5 rue des Alouettes. Le candélabre d'éclairage public a été arraché par le véhicule, auteur identifié et responsable du sinistre. Les Usines Municipales d'Erstein qui gèrent notre réseau d'éclairage public ont établi un devis pour le remplacement du dit candélabre lequel s'élève à 1 621,32 € HT, soit 1 945,58 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- De procéder au remplacement du candélabre d'éclairage public situé au 5 rue des Alouettes, détruit à la suite d'un sinistre survenu le 22/07/2014
- De confier aux Usines Municipales d'Erstein les travaux pour un coût de 1 621,32 € HT, soit 1 945,58 € TTC.
- D'autoriser le maire à effectuer la commande des travaux auprès des Usines Municipales d'Erstein.

15. CONTRAT DE TERRITOIRE DU PAYS DERSTEIN 2015-2017 : PROJETS PROPOSES AU CONSEIL GENERAL

Le maire informe qu'un nouveau contrat de territoire sera établi pour la période 2015-2017. Ce contrat permet aux communes de faire figurer les travaux prévisionnels susceptibles de bénéficier d'une aide du Conseil Général, en rappelant que les travaux non inscrits au contrat ne pourront pas être subventionnés par la suite.

Après étude, la commission des finances propose l'inscription des travaux suivants avec une estimation sommaire :

- Réfection, aménagement de la rue du fossé : 125 000 €
- Réfection gravillonnage Faubourg des Jardins : 30 000 €
- Aménagement traverse vélo Hissler : 30 000 €
- Accessibilité de l'église : 60 000 €
- Autres travaux à l'église : réfection abat-sons et cadrans horloge : 25 000 €
- Réfection diverses rues communales 2015-2016 : 20 000 €
- Aménagement d'un chemin-promenade cyclable/piétons le long de l'Andlau : 40 000 €

Réhabilitation-restructuration bâtiments « Wacht » (ensemble poste : dépôt incendie) : 350 000 €
Réhabilitation de l'ancien atelier communal : 150 000 €
Aménagement du parking près du 2^{ème} stade de football : 20 000 €
Remplacement de la chaudière de l'école maternelle : 28 000 €
Réfection des salles de classe des écoles : 20 000 €
Plan Local d'urbanisme : 70 000 €
Modernisation de l'éclairage public : 50 000 €
Réfection de la façade du bâtiment Mairie-école : 60 000 €
Réfection du presbytère : 100 000 €
Autre projet à définir : 10 000 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré
Décide à l'unanimité

- De valider les travaux proposés par la commission des finances et inscrits dans le Contrat de Territoire
- De demander au maire de présenter ces projets au Conseil Général.

16. NETTOYAGE DES LOCAUX DU BATIMENT MAIRIE-ECOLE – Avenant n°1 au contrat

Le maire expose que suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires depuis la rentrée 2014, il est nécessaire de prévoir une augmentation du coût du nettoyage de l'école élémentaire. En effet, les enfants sont en classe le mercredi et un nettoyage supplémentaire hebdomadaire s'impose. Le prestataire actuel, NET SERVICE, a évalué le coût mensuel à 156,33 € HT, soit 187,59 € TTC et soumet un avenant n°1 au contrat en place pour un coût annuel de 2 251,08 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- D'autoriser le maire à signer l'avenant n°1 au contrat en place pour un coût annuel de 2 251,08 € TTC.

17. TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE - Fixation du coefficient multiplicateur

Le maire rappelle les dispositions des articles L 2333-2 et suivants (L 3333-2 et suivants et L 5212-24 à L 5212-26) du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant le conseil municipal à fixer un coefficient multiplicateur unique, dans les conditions et limites prévues à ces mêmes articles, applicable au tarif de la taxe sur la consommation finale d'électricité.

Vu l'arrêté du 08 août 2014 actualisant pour 2015 les limites supérieures des coefficients multiplicateurs des taxes locales sur la consommation finale d'électricité,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2333-4, L 3333-3, R 2333-6 et R 3333-1-6

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Décide avec 12 voix pour et 3 abstentions Mme Ch. MATARAZZI, MM. E. CROIZET et J.L. HILL

De fixer le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité à 8,50

Il charge le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux.

18. CONTROLE DES DEUX PUIITS INCENDIE DANS ZONE ARTISANALE DE LA KALTAU

M Nicolas NIEDERGAN, adjoint au maire et président de la commission Bâtiment Urbanisme, Sécurité expose qu'il a été constaté, lors d'une manœuvre effectuée par les pompiers, que le débit des 2 puits incendie situés dans la rue de la Kaltau baissait rapidement après une courte utilisation. De ce fait, il propose de faire procéder à un contrôle de ces 2 puits incendie tout en rappelant qu'un dessablage avait été effectué en début d'année 2014.

Des devis ont été demandés et deux propositions ont été déposées :

- la Sté SPEYSER de Gerstheim propose d'effectuer un contrôle en mesurant le débit du pompage par palier pour un coût de 4 250 € HT, soit 5 100 € TTC. Un rapport des mesures après contrôle de l'état général des puits et des capacités de pompage sera remis à la commune.
- la Sté MENTZLER de Rossfeld propose d'emblée de refoyer les puits, ce qui n'est pas forcément indispensable, pour un coût de 12 080 € HT, soit 14 496 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- De faire effectuer le contrôle des 2 puits incendie situés dans la rue de la Kaltau
- D'autoriser le maire à passer commande de ces travaux auprès de l'entreprise SPEYSER pour un coût de 4 250 € HT, soit 5 100 € TTC et de régler la facture s'y rapportant.

19. DIVERS

a/Honorariat de M. J.M. GALEA et Mme B. ANTZ : Le maire informe le conseil municipal de la réception des arrêtés préfectoraux pour la nomination au titre de Maire Honoraire de M. J.M. GALEA et adjointe honoraire de Mme B. ANTZ. M. GALEA et Mme ANTZ ont été destinataires de cet arrêté et adressent les remerciements au conseil municipal pour la décision prise à leur égard.

b/ Analyse de l'eau potable

Le maire donne lecture d'un rapport d'analyse de l'ARS portant sur un prélèvement du 12/08/2014. Au regard de cette analyse l'eau potable distribuée à Hindisheim répond aux limites et aux références de qualité réglementaires pour les paramètres analysés.

c/ Enquête pour la Résidence Séniors » de Blaesheim :

Mme Christelle SCHNEIDER a assisté à une réunion sur le projet d'une résidence séniors âgés de 70 à 80 ans Une étude de besoin auprès de ces séniors démarrera prochainement au moyen d'une enquête auprès de cette population dans les villages limitrophes dont Hindisheim.

d/ Travaux en cours :

- Les travaux de la piste cyclable entre Hindisheim et Krautergersheim se poursuivent du côté de Hindisheim jusqu'à la route de Blaesheim. La couche de roulement a été posée.
- Les travaux relatifs aux opérations de montée en débit (MED) sont bien engagés côté Est du village. Porté conjointement par la Région et le Conseil Général, le projet consiste à tirer la fibre optique jusqu'au sous-répartiteur à l'entrée du village, le réseau cuivre restant en place pour la partie terminale jusqu'à la prise de l'abonné. Après quelques travaux de génie civil, l'armoire est déjà posée au niveau de la route de Limersheim. Le Haut Débit devrait donc être opérationnel fin 2014.

e/Urbanisme

Demande de permis de construire

- SCI EHLFALDE
Rénovation d'un bâtiment existant, aménagement de 3 logements
rue du Four
Accordé
- MEYER Laetitia et SCHAAL Michael
185 rue du Moulin
Aménagement d'une dépendance existante
Accordé
- MARTZ Michèle
306a rue de la Croix
Adjonction d'une terrasse
Accordé
- SCI LE GRAND HAMSTER
M. Michel STOLTZ
Construction d'un bâtiment de stockage dans la zone artisanale

Déclarations préalables

- M. SIESO Laurent
148 rue Principale
Remplacement du torchis entre colombage par double vitrage
Accordée
- M. SOEDER Eric
297 rue de la Gare
Remplacement de fenêtres et porte existantes en bois par menuiserie en PVC blanc
Accordée
- M. GASS Michel
298 rue du Fossé
Construction d'un abri de jardin
Accordée
- Mme SCH AHL Marion
282 rue du Fossé
Ajout d'un velux
Accordée

Demande de permis de démolir

- LACORDE Simon
2a rue des Abeilles
Démolition totale de la maison en très mauvais état
Accordé

f/ Planning

- 22 septembre 2014 : Commission COCULO
- 25 septembre 2014 : Commission BUS
- 25 septembre 2014 : CCAS
- 27 septembre 2014 : Nettoyons la nature avec la participation des magasins « Leclerc »
- 06 octobre 2014 : Conseil municipal

- 10 novembre 2014 : Conseil municipal
- 05 décembre 2014 : Fête St Nicolas
- 11 janvier 2015 : Fête des seniors

Tour de table :

- Mme Ch. MATARAZZI, à la demande des riverains de la benne à verre déposée dans la rue du Fossé et qui sont régulièrement et surtout le dimanche matin très tôt, réveillés par le dépôt de bouteilles de verre, propose la mise en place d'une pancarte mentionnant de respecter quelques règles de citoyennetés, surtout les horaires de dépôt.
- M. J.L. HILL pose la question si une démoustication est prévue dans la commune comme c'est le cas dans d'autres communes. Une discussion s'installe et le maire répond qu'il pense que cette décision relève de M. le Préfet
- M. J. EBER informe que les travaux d'accessibilité à l'école maternelle sont terminés.
- Mme M. N. LAUER informe qu'un conteneur de la Croix Rouge est déposé la déchèterie d'Erstein
- Mme Ch. SCHNEIDER informe
 - * que la réception des nouveaux arrivants aura lieu le vendredi 12/09 à la salle de la mairie
 - * qu'une réunion de la commission Culture Loisirs aura lieu le lundi 22/09 et qu'elle portera sur la Commémoration du 70^{ème} anniversaire de la libération prévue le vendredi 28/11/2014. A ce sujet le maire ajoute qu'il a contacté le Directeur de l'école élémentaire pour une éventuelle participation à cet évènement. Il a également eu un contact avec Mme Anne-Marie WIMMER, auteur du livre Code MADO, histoire de la résistante Laure MUTSCHLER, dont le père était originaire de Hindisheim.

La séance est levée à 23 h 15